



## SARL THEVENET BEME IMMO

au capital de 10000 € - RCS MACON 944 474 097

**Siège social et agence : 12 rue Bartoli 71160 DIGOIN – Tél. 03 85 88 90 15**

Site : [www.digoin-immobilier.com](http://www.digoin-immobilier.com) Courriel : [m2g@digoin-immobilier.com](mailto:m2g@digoin-immobilier.com)

**Ets secondaire : 11 pl de l'église 71140 BOURBON-LANCY – Tél. 03 85 89 28 68**

Carte professionnelle CPI 7103 2025 000 00 0003 délivrée par la CCI de Saône et Loire

Garantie Responsabilité civile / Garantie Financière 120 000€ GALIAN - SMABTP

89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

## HONORAIRES TTC

<b>VENTE IMMEUBLE</b>	jusqu'à 40 000 €.....	4000 € (forfait)
<b>Habitation ou mixte (habitation /prof)</b>	De 40 001 € à 60 000 €.....	10 %
à la charge du vendeur	De 60 001 € à 100 000 €.....	8 %
	De 100 001 € à 200 000 €.....	7 %
	De 200 001 € à 300 000 €.....	6 %
	Au-delà de 300 001€.....	5 %

---

### VENTE

Murs commerciaux – Terrains

Fonds de commerce – Droit au bail

A la charge de l'acquéreur

jusqu'à 20000 €.....	2000 € (forfait)
de 20 001 € à 75 000 €.....	10 %
à partir de 75 001 €.....	7 %

**Nos honoraires comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier  
LES TRANCHES DE PRIX NE SONT PAS CUMULATIVES**

---

### LOCATION

**Habitation** loi du 6 juillet 1989

Jusqu' à 30 m <sup>2</sup> inclus	visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 4 € / m <sup>2</sup> Etat des lieux : 3 € / m <sup>2</sup>
De 30 m <sup>2</sup> à 60 m <sup>2</sup> inclus	visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 3 € / m <sup>2</sup> Etat des lieux : 3 € / m <sup>2</sup>
De 60 m <sup>2</sup> à 90 m <sup>2</sup> inclus	visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 2,50 € / m <sup>2</sup> Etat des lieux : 2,50 € / m <sup>2</sup>
Au-delà de 90 m <sup>2</sup>	visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 2 € / m <sup>2</sup> Etat des lieux : 2 € / m <sup>2</sup>

Dresse de l'état des lieux sans intervention dans la négociation : 3 € / m<sup>2</sup>

Les honoraires ci-dessus représentent la partie imputable aux locataires.

Les honoraires à la charge du bailleur seront du même montant.

Plafond autorisé par la loi ALUR imputable au locataire : visite, constitution de dossier, rédaction du bail : 8 € / m<sup>2</sup>  
Etat des lieux : 3 € / m<sup>2</sup>

---

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

**Barème d'honoraires au 2 juin 2025**

Tranches non cumulatives